



À RETOURNER AU SEGP (CSQ)  
AVANT LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023  
PAR LA POSTE  
OU PAR COURRIEL (segp@segp.ca)

## Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ) Délégation au conseil régional des délégué(e)s (CRD) Formulaire de nomination 2023-2024

Centre de services scolaire :      CSSFL       CSSKR     

École, centre de formation professionnelle ou point de services EDA :

Délégué(e) au CRD : \_\_\_\_\_ (Doit être membre du SEGP-CSQ)

Substitut : \_\_\_\_\_ (Au besoin)

### Délégation supplémentaire

Selon les Statuts et règlements du SEGP (CSQ), le CRD se compose de membres délégués officiels. Les écoles, les centres de formation professionnelle, les points de services à l'éducation des adultes de plus de vingt (20) membres ont droit à une personne déléguée supplémentaire par vingt (20) membres ou fraction de vingt excédentaire (précisez le nombre d'enseignantes et d'enseignants ci-dessous).

Nombre de membres dans l'école, le centre de formation professionnelle ou le point de services à l'éducation des adultes	Délégation officielle
1 à 20	1
21 à 40	2
41 à 60	3
61 à 80	4
81 à 100	5
101 à 120	6
121 à 140	7
141 à 160	8

Nombre d'enseignant(e)s dans l'école ou le centre ou le point de services : \_\_\_\_\_

Nombre de délégués supplémentaires au CRD : \_\_\_\_\_

Délégué(e)s supplémentaires au CRD
